



Pont Ango – Quai du Carénage
76200 DIEPPE
Tél : 02 32 14 40 60

OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 mai 2026 à 16h30, le Comité de Direction légalement convoqué le mardi 12 mai deux mille vingt-six, s'est réuni en la commune de Dieppe, sous la présidence de Laëtitia LEGRAND.

Présents : Laëtitia LEGRAND, Laurence ARTAUD, Antoine BRUMENT, Sophie CHANDELIER, Yoann COLLIN, Véronique DEPREUX, Luc DESMAREST (suppléant d'Isabelle DUBUFRESNIL), Emmanuelle DUPLESSIS, Lilian DUMONT, Marie HERBELIN, Elodie VOISIN (suppléante de Clarisse LABOULLE), Fabrice LANGEVIN, LE BERRE Frédéric (suppléant de Pauline LEGRIS), Sandrine SCHEIN, Christine BERT-HEVERS, Rémi BOCQUILLON LIGER-BELAIR, Asdis DAN, Frédéric MERLE, Bénédicte OUVRY, Nathalie ROMATET, Christophe ROMEFORT, Bryan WOY.

Absents : Isabelle ABRAHAM, Isabelle DUBUFRESNIL (suppléée par Luc DESMAREST), Clarisse LABOULLE (suppléée par Elodie VOISIN), Pauline LEGRIS (suppléée par Frédéric LE BERRE), Claire RENAULT, AUBREE Aurélie, Laurent BEUVIN, Jean-François BLOC, Cécile CHARLES, Thomas PAJOT, Thibaut PEYREFORT, Samuel SEBAG.

Nombre de membres	
Composant le Comité :	31
En exercice :	31
Présents :	22
Procurations :	0
Votants :	22

Tarifification des encarts publicitaires – Carte touristique Dieppe-Normandie

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de la saison touristique 2026, l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime engage la refonte complète de sa « Carte touristique Dieppe-Normandie ».

Ce nouveau support se présente sous la forme d'un dépliant 12 volets (pli accordéon et pli croisé), au format ouvert 42 x 59,4 cm et fermé 21 x 9,9 cm, imprimé sur papier mat.

Il proposera une double lecture :

- au recto : un plan détaillé de Dieppe,*
- au verso : une carte illustrée de l'agglomération (16 communes), enrichie de suggestions d'activités permettant de découvrir la destination.*

Tirée à 20 000 exemplaires pour sa première édition, cette carte sera diffusée de manière qualitative à l'accueil de l'Office de Tourisme ainsi qu'auprès de partenaires sélectionnés. Elle constitue un support pratique, largement consulté et conservé par les visiteurs tout au long de leur séjour.

Dans une logique d'optimisation des ressources et d'autofinancement, cette édition intègre une régie publicitaire.

Ainsi, 8 emplacements publicitaires (format ½ volet soit 10 cm x 9,9 cm) sont proposés

afin de valoriser l'offre des acteurs locaux.

Il est précisé que :

- *le tarif inclut la conception graphique des encarts (PAO incluse),*
- *aucun tarif préférentiel n'est appliqué aux partenaires pour cette édition, toutefois, les partenaires sont sollicités en priorité dans le cadre d'une commercialisation en avant-première,*
- *cette action s'inscrit dans une logique d'édition autofinancée, le produit des encarts permettant de couvrir les coûts d'impression,*
- *l'achat d'un encart publicitaire est valable pour l'intégralité du tirage, soit 20 000 exemplaires pour la première édition ; à épuisement du stock, les encarts feront l'objet d'une nouvelle commercialisation dans le cadre d'une réédition du support.*

Au regard de ces éléments, il est proposé au Comité de Direction de fixer le tarif des encarts publicitaires.

PAR CES MOTIFS

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime du 2 avril 2019 décidant de créer un Office de Tourisme d'agglomération sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC),

VU les statuts de l'ÉPIC, adoptés par le Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime le 20 mai 2026,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'Office de Tourisme de proposer un support de promotion qualitatif à destination des visiteurs,

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer des ressources propres par la mise en place d'une régie publicitaire permettant d'assurer l'équilibre financier de cette édition,

Sur le rapport de Madame la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE à 17,50 € HT (pour 1000 exemplaires), l'insertion d'un encart publicitaire dans le cadre de l'édition de la carte touristique Dieppe-Normandie (soit 350 € HT pour l'édition initiale de 20 000 exemplaires),

DIT que les recettes seront inscrites au budget annexe de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime,

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,

La Présidente,


Caetitia LEGRAND



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Déposé en Sous-préfecture le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-877955716-20260526-delib260516-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

Publication : 08/06/2026